

## DIPLOME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT(E) CURSUS PARTIEL RENTREE DE SEPTEMBRE 2025

**RNCP 35830**  
Niveau 4 NSF 331t  
Formacode 43436  
Fiche RNCP4495  
Enregistré le 10/06/2021



Secteurs d'activité : clinique, hôpital, maison de retraite, centre d'accueil pour personnes handicapées, à domicile, etc.  
Évolution professionnelle : infirmier(e), secrétaire médical(e), auxiliaire de puériculture, assistant(e) de soins en gérontologie (ASG), assistant(e) médical(e) ou encore accompagnant(e) éducatif et social (AES).

### LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui ou sous sa responsabilité. Elle/Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie pour compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie d'une personne ou d'un groupe. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. Elle/Il accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Elle/Il travaille le plus souvent en équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Développer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant grâce à une formation comprenant des savoirs théoriques et procéduraux, les savoirs pratiques, des temps de stages, et ainsi favoriser l'insertion professionnelle directe des participants :

- **Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.**
- **Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.**
- **Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.**
- **Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.**
- **Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.**
- **Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.**
- **Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.**
- **Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.**
- **Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.**
- **Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.**
- **Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.**

## CONTENU, DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- La formation en cursus partiel se déroule sur 12 mois, **du 29 août 2025 au 20 juillet 2026**. La durée de la formation est conditionnée par les allègements prévus dans le référentiel de formation pour les titulaires du diplôme d'État d'**auxiliaire de puériculture**, d'**accompagnant éducatif et social**, du diplôme d'**ambulancier**, diplôme d'**assistant de régulation médicale**, titre professionnel d'**assistant de vie aux familles**, titre professionnel d'**agent de service médico-social**, mais aussi pour les titulaires du **baccalauréat professionnel « accompagnement, soins et services à la personne »** ou « **services aux personnes et aux territoires** », selon le tableau ci-dessous.
- Les parcours **post-VAE** sont personnalisés au regard des modules de formation non acquis par la VAE et du bilan de positionnement. Un devis sera proposé au candidat après l'entretien de positionnement.

Pour rappel, les modules de formation d'un cursus complet sont les suivants :

- **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)** (35 heures dans les trois premiers mois de formation)
- **Suivi pédagogique individualisé** (7 heures réparties tout au long de la formation)
- **Travaux Personnels Guidés (TPG)** (35 heures réparties au sein des différents modules)
- **Module 1** : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures) (module spécifique AS)
- **Module 2** : Repérage et prévention des situations à risque (21 heures) (module spécifique AS)
- **Module 3** : Évaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures)
- **Module 4** : Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement (182 heures) (module spécifique AS)
- **Module 5** : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)
- **Module 6** : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures)
- **Module 7** : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures)
- **Module 8** : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 heures)
- **Module 9** : Traitement des informations (35 heures)
- **Module 10** : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques (70 heures)

Diplôme ou titre	Modules à effectuer	Durée théorique maximale	Allègement suppl. possible	Stages
DEAP référentiel 2006	1, 2, 3, 4, 7, 10	595 heures	Oui selon bilan de positionnement	1 stage de 7 semaines
DEAP référentiel 2021	1, 2, 3, 4	504 heures	Oui selon bilan de positionnement	1 stage de 7 semaines
BAC PRO SAPAT	3, 4, 5, 8, 9, 10	511 heures	Non	3 stages de 5 semaines
BAC PRO ASSP	3, 4, 5	371 heures	Non	2 stages de 5 semaines
DEAES référentiel 2016	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10	665 heures	Oui selon bilan de positionnement	1 stage de 5 semaines 1 stage de 7 semaines
DEAES référentiel 2021	1, 2, 3, 4, 7, 8	560 heures	Oui selon bilan de positionnement	1 stage de 5 semaines 1 stage de 7 semaines
ADV F	1, 3, 4, 7, 8, 9, 10	644 heures	Oui selon bilan de positionnement	2 stages de 5 semaines 1 stage de 7 semaines
ARM	1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10	714 heures	Oui selon bilan de positionnement	2 stages de 5 semaines 1 stage de 7 semaines
ASMS	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10	735 heures	Oui selon bilan de positionnement	2 stages de 5 semaines 1 stage de 7 semaines
DE AMBULANCIER	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10	735 heures	Oui selon bilan de positionnement	2 stages de 5 semaines 1 stage de 7 semaines

La durée définitive de la formation sera fixée suite au bilan de positionnement de début de formation, sans dépasser la durée maximale liée aux équivalences entre diplômes.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

La formation théorique proposée alterne différentes méthodes pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés individuels ou en groupe, travaux pratiques, ateliers de simulation ou jeux de rôle et recherches personnelles.

Pour obtenir son diplôme d'État, **délivré par le ministère chargé de la Santé**, l'apprenant doit avoir validé les 10 modules de formation dans le respect du référentiel de formation en vigueur (épreuves écrites, orales, pratiques, mises en situation professionnelle en stage, validation des compétences en stage) :

**Bloc 1 (Modules 1 et 2) :** une étude de situation + évaluation des compétences en milieu professionnel.

**Bloc 2 (Modules 3, 4 et 5) :** une étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 + une évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 + évaluation des compétences en milieu professionnel + Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU 2).

**Bloc 3 (Modules 6 et 7) :** étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel.

**Bloc 4 (Module 8) :** évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + évaluation des compétences en milieu professionnel.

**Bloc 5 (Modules 9 et 10) :** une étude de situation pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel.

## ACCÈS À LA FORMATION

- Tout public âgé de 17 ans minimum à l'entrée en formation, **uniquement sur présentation du diplôme, titre professionnel ou autre document justifiant l'allègement de formation** (notification de jury de VAE ou jury de DE AS). Il n'est pas possible de venir suivre un ou plusieurs modules en dehors de ce cadre réglementé.
- Admission en formation subordonnée à la réussite des épreuves de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien (sauf post-VAE et redoublement). **Inscriptions à la sélection du 24 février au 12 juin 2025 inclus.** Pas de frais de sélection.
- Bilan de positionnement lors d'un entretien avec la directrice pour les candidats **post-VAE et redoublants**, **avant le 1<sup>er</sup> juin 2025** pour la rentrée de septembre 2025.
- Admission définitive en IFAS subordonnée à un **schéma vaccinal complet contre l'hépatite B**, à la production d'un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession, et d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- **À noter :** actuellement la **vaccination contre la grippe** est fortement recommandée. Elle peut être exigée par certains lieux de stage.
- Personnes à mobilité réduite : pas d'accès. Autres types de handicap : nous consulter.

## COÛT DE LA FORMATION

- Le coût pédagogique est calculé en fonction du type de parcours et de son financeur : **8,50 euros par heure de formation dans le cadre d'un financement personnel**, et **12,50 euros par heure de formation dans le cadre d'un financement employeur** ou OPCO. Un devis sera fixé en fonction du diplôme ou titre justifiant une dispense partielle de formation, et celui-ci sera ajusté suite au bilan de positionnement de début de formation.
- À ces coûts pédagogiques s'ajoutent 120 euros de frais d'inscription.
- Des aides financières de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont possibles sous conditions (nous consulter). Pour les salariés, il est également possible de faire financer la formation dans le cadre d'un CPF de Transition professionnelle (Transitions Pro) ou par l'employeur. À noter que les élèves n'ont pas le statut « étudiant ».

